

GUIDE DU MARCHAND





Bienvenue à la 12e édition du Marché public de Saint-Raymond.

MISSION DU MARCHÉ PUBLIC

Soutenir et promouvoir le secteur agroalimentaire de la région de Portneuf et des environs en offrant aux visiteurs un contact privilégié avec des producteurs et des transformateurs agroalimentaires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dates : 25 juin au 17 septembre 2026

Horaire : Jeudi de 16h à 19h

Lieu : Place de l'église

Inscription : 1 mars au 15 mai 2026

Le prix unitaire est de 40 \$ et de 286 \$ pour la saison complète (taxes incluses). Un montant forfaitaire est fixé selon le nombre de dates sélectionnées (plus le marchand sélectionne de dates, plus le prix unitaire diminue).

Matériel fourni :

- 1 tente 10' x 10' pieds
- 1 table de 8' x 3' pieds

*Pour toute demande de matériel supplémentaire (connexion électrique, table supplémentaire, etc.), veuillez l'indiquer dans le formulaire d'inscription ou contacter le gestionnaire.

Retard, annulation et remboursement : Tout retard ou toute annulation doivent être signalés au gestionnaire. Un remboursement est seulement possible lorsqu'une demande est envoyée au gestionnaire 14 jours ouvrables avant le début de la saison.

Information :

- Facebook : @Marché public de Saint-Raymond
- Instagram : @marchepublicsaintraymond
- Web : tourismesaintraymond.com/marchepublic

PROCÉDURE DE SÉLECTION

- Les marchands agroalimentaires sont priorisés bien que les artisans soient acceptés en respectant un ratio 2/3.
- Les marchands permanents seront sélectionnés en premier lieu.

- La date d'inscription des marchands pourra être prise en compte lors de la sélection.
- La diversité de l'offre et la qualité des produits sont prises en compte sans accorder d'exclusivité.
- Aucun marchand ne bénéficiera d'avantages ou de privilèges particuliers.
- Une place par marché public est offerte aux organismes communautaires actifs sur le territoire de Saint-Raymond.
- Les revendeurs de produits provenant de grandes bannières ne sont pas acceptés (Tupperware, Norwex, DoTerra, Mary Kay, etc.).
- Priorités de sélection :
 - **Priorité 1** : Producteurs et transformateurs agroalimentaires locaux
 - **Priorité 2** : Producteurs et transformateurs agroalimentaires régionaux
 - **Priorité 3** : Artisans de métiers d'art
 - **Priorité 4** : Autres artisans

EXIGENCES DU MARCHÉ PUBLIC

- Chaque marchand s'engage à avoir un kiosque opérationnel et présentable dans les temps, soit à partir de 16h, et à demeurer en poste jusqu'à la fermeture du marché, soit à 19 h.
- Une liste complète des produits vendus devra être envoyée par l'entremise du formulaire d'inscription.
- Les marchands devront faire approuver par le gestionnaire un éventuel changement dans leur offre de produits en cours de saison.
- Chaque marchand doit détenir les permis ainsi que les certifications nécessaires reliées à ses activités et en fournir la preuve sur demande (voir documents de références).
- Les marchands agroalimentaires devront respecter les exigences du MAPAQ (voir documents de références).
- Les marchands devront détenir une assurance responsabilité civile qui couvrira leurs activités au marché.
- Les marchands qui offrent et vendent les produits d'un autre producteur doivent en faire mention et en indiquer la provenance.
- Aucun animal n'est permis à l'intérieur des kiosques des marchands.
- Les marchands doivent s'engager à honorer les valeurs partagées du Marché public de Saint-Raymond soit:
 - **Responsabilité et intégrité** : qualité des produits, transparence envers les visiteurs, engagement envers le marché public et son image.
 - **Convivialité et proximité** : entraide entre marchands, authenticité avec les visiteurs, attitude et comportements bienveillants et courtois.
 - **Accessibilité et inclusivité** : accueillir la diversité, s'adapter aux différentes clientèles, afficher clairement l'information.
 - **Innovation et agilité** : créer une culture de marché public, compétitivité saine entre marchands, s'adapter au contexte du marché public.

- **Santé et durabilité** : respect de l'environnement, hygiène et salubrité au kiosque, afficher les ingrédients et allergènes.

INSCRIPTION DES MARCHANDS

- Chaque marchand qui souhaite s'inscrire au marché public 2026, devront faire parvenir leur formulaire d'inscription dûment rempli avant le 15 mai 2026.
- Une demande de kiosque pourra être formulée en cours de saison, mais doit être autorisée par le gestionnaire selon la disponibilité et l'offre déjà en place.
- Chaque marchand s'engage à être présent à tous les marchés réservés, beau temps mauvais temps, à moins d'un empêchement majeur, lequel doit être annoncé le plus tôt possible. Aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas d'absence ou d'annulation du marchand.
- Le gestionnaire se donne le droit de refuser ou de résilier une entente dans le cas où un marchand annulerait à répétition sans motifs valables ou de non-respect des normes et règlements.
- Un maximum de 18 places seront disponibles pour chaque jeudi.
- Les demandes d'inscription seront validées par le comité de sélection. Chaque demandeur recevra un avis par courriel. Dans le cas d'un avis positif, le marchand doit payer l'intégralité des frais d'inscription pour confirmer sa présence au marché public.
- À la réception du paiement, un reçu sera transmis au marchand.

Grille de tarification

Nombre de marchés	Forfait	Connexion électrique	Table supplémentaire
1 marché	40 \$	10 \$	5,00 \$
2 marchés	77 \$	19,24 \$	9,60 \$
3 marchés	111 \$	27,72 \$	13,80 \$
4 marchés	142 \$	35,44 \$	17,60 \$
5 marchés	170 \$	42,40 \$	21,00 \$
6 marchés	195 \$	48,60 \$	24,00 \$
7 marchés	217 \$	54,04 \$	26,60 \$
8 marchés	236 \$	58,72 \$	28,80 \$
9 marchés	252 \$	62,64 \$	30,60 \$
10 marchés	265 \$	65,80 \$	32,00 \$
11 marchés	275 \$	68,20 \$	33,00 \$
12 marchés	282 \$	69,84 \$	33,60 \$
13 marchés	286 \$	70,72 \$	33,80 \$

DÉROULEMENT DU MARCHÉ PUBLIC

- Le marché public se déroule à l'extérieur beau temps, mauvais temps, de 16 h à 19 h, sur place de l'Église (160, Place de l'Église), à Saint-Raymond. Si des conditions météorologiques extrêmes obligent l'annulation du marché, vous serez informé au plus tard le jeudi midi (voir section *En cas de mauvais temps*).
- Le gestionnaire détermine les places attribuées à chaque marchand, lesquelles peuvent changer en cours de saison. Un courriel d'information est envoyé chaque semaine avec le plan du site en pièce jointe.
- Aucun espace de vente ne peut être partagé avec un autre marchand à moins d'une autorisation du gestionnaire.
- Le marchand doit arriver au plus tard 15h30 pour être prêt à vendre 5 minutes avant le début du marché public à 16h et demeurer en place jusqu'à la fermeture du marché pour le démontage à 19h.
- À l'arrivée du marchand au marché public, il est invité à décharger et transporter son matériel jusqu'à son kiosque (par la zone de débarcadère ou autres accès à son kiosque) sans obstruer la voie de circulation de place de l'Église. Une fois déchargé, il doit libérer l'espace et se stationner dans les stationnements réservés aux marchands ou dans des stationnements avoisinants.
- L'équipe du marché public s'occupe du montage du site en fournissant minimalement un espace 10' x 10' pieds, une table 8' x 3' pieds ainsi que les autres accessoires indiqués dans le formulaire d'inscription (table supplémentaire et connexion électrique).
- Tous les marchands participent au démontage complet du site, et ce, jusqu'à ce que le gestionnaire confirme la fin du démontage.

MONTAGE (13h à 16h)

- L'équipe du marché public assure le montage des tentes, des tables et des accessoires dès 13h.
- Les marchands peuvent arriver à compter de 14h30 et au plus tard 15h30 pour décharger et installer leur matériel dans leur kiosque de manière à être prêt à vendre 5 minutes avant le début du marché public à 16h.
- Chaque marchand doit veiller à fournir son matériel promotionnel, ses équipements au besoin (réfrigérateur, congélateur, plaque de cuisson, etc.) ainsi qu'une nappe pour couvrir sa table de vente.
- Les prix des produits doivent être clairement indiqués pour éviter tout malentendu avec les visiteurs.
- La présentation de la table de vente du marchand doit être soignée dans un souci esthétique.

DÉMONTAGE (19h à 20h)

- Dès la fermeture, le marchand doit, avec diligence, démonter et ranger son matériel en faisant preuve de patience et de courtoisie envers les autres marchands et l'équipe du marché public.
- Tous les marchands participent au démontage complet du site, et ce, jusqu'à ce que le gestionnaire confirme la fin du démontage.
- Chaque exposant est pleinement responsable de la gestion de ses matières résiduelles et doit laisser son espace propre avant de quitter le marché public. Des bacs de poubelle, de recyclage et de compost sont disponibles sur le site.

EN CAS DE MAUVAIS TEMPS

- Des conditions météorologiques extrêmes tels que les fortes pluies, les vents violents et les orages peuvent obliger le gestionnaire à annuler ou à déplacer l'évènement à l'intérieur du Centre multifonctionnel Rolland-Dion. Dans ces conditions, les marchands seront avisés au plus tard à midi le jour du marché public.
- En cas d'annulation, les marchands seront remboursés.
- En cas de conditions météorologiques extrêmes pendant un marché public, les marchands devront évacués le site. Ils devront garder leur calme et ranger avec diligence leur matériel, démonter le site au complet dans l'entraide (minimalement plier les tentes) et, enfin, quitter les lieux ou se réfugier dans un endroit sécuritaire (ex. intérieure de l'église ou Centre multifonctionnel Rolland-Dion).

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

[Fiche qualité - Volet Kiosque en marché public](#)

[Lignes directrices concernant l'hygiène et la salubrité des aliments pour les exploitants de marchés publics et de kiosques alimentaires](#)

[Marchés publics – Exigences de commercialisation à l'intention des exploitants agricoles](#)

CONTACT

Pour plus d'information, veuillez communiquer directement avec le gestionnaire du marché public:

Raphaël Benoit

Agent de développement touristique
Tourisme Saint-Raymond
raphael.benoit@villesaintraymond.com
581 891-5913